

## **PROTOCOLE COVID-19 FUN RACING CARS LE MANS BUGATTI 2021**

### **VERSION 1 DU 07/06/21**

**Je dois accéder à l'enceinte du Circuit Bugatti du 18 au 20 juin :**

**Que dois-je faire ? Les points clés à retrouver dans le Protocole Covid-19 Fun Racing Cars Le Mans Bugatti 2021 :**

1 - Je prends connaissance du Protocole Covid-19 Fun Racing Cars Le Mans Bugatti 2021 en vigueur

2 – Je me rends au centre Covid-19 du circuit du Mans (site du Karting - voir plan en annexe) afin d'obtenir mon bracelet d'accès au circuit. Pour obtenir votre bracelet, il vous sera demandé :

- De présenter un Pass Sanitaire valide (un QR Code valable est obligatoire). L'utilisation de l'application Tous Anti Covid est vivement recommandée. Les preuves sanitaires valides permettant l'accès au circuit sont (1 preuve nécessaire) :

| Preuves sanitaires valides                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Preuve d'un schéma vaccinal complet</b> (nombre de doses + délai nécessaire pour le développement des anticorps).<br><i>A date, seuls les vaccins reconnus par l'Agence européenne des médicaments peuvent constituer une preuve, mais la Commission européenne souhaite intégrer des vaccins reconnus par l'OMS.</i> |
| <b>Test négatif</b> : test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Preuve de rétablissement</b> : test RT-PCR ou antigénique positif de plus de 15 jours et moins de 6 mois                                                                                                                                                                                                              |

Informations Pass Sanitaire : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

- De présenter un document d'identité
- De compléter et remettre à l'organisation lors du retrait de bracelet l'attestation sur l'honneur (ATTESTATION SUR L'HONNEUR FRC 2021.pdf)
- Horaires d'ouverture du centre de retrait de bracelets :
  - Jeudi 17 juin : 13h30 - 19h00
  - Vendredi 18 juin : 7h00 - 19h00
  - Samedi 19 juin : 14h00 - 19h00
  - Dimanche 20 juin : 8h00 - 12h00

*Il est possible de réaliser un test PCR rapide le jour même directement sur le site du karting (Attention : coût : 50€ / non remboursable / capacité limitée)*

3 – Le Bracelet d'Accès donne accès au site du vendredi 18 au dimanche 20 juin.

## **PROTOCOLE COVID-19 FUN RACING CARS LE MANS BUGATTI 2021**



### **1 - OBLIGATIONS, ENGAGEMENTS, SANCTIONS**

**1.1 - Il est de la responsabilité de chaque Team Manager et/ou chaque représentant d'une organisation de s'assurer que tous les membres/employés de son Organisation :**

- Soient familiarisés avec ce Protocole et ses éventuelles modifications avant leur première entrée sur le site ;
- Prennent connaissance et approuvent individuellement l'attestation sur l'honneur diffusée par l'ACO ;
- Respectent à tout instant ce protocole pendant l'Événement.

**1.2 - Chaque personne et chaque organisation, en acceptant le présent protocole, prend l'engagement de s'assurer que :**

- L'ensemble des mesures, règles et restrictions seront respectées ;
- Toute personne accédant à l'enceinte des circuits du Mans (ci-après « le Circuit » ou « le Site ») est apte à participer à l'Événement conformément au présent protocole ;
- Toute personne présentant des symptômes (voir 7.4) ou ayant été déclarée positive à l'issue d'un test PCR Covid-19 dans les 10 jours précédant la date prévisionnelle de première entrée sur le site n'accèdera pas au Circuit et à l'ensemble de ses infrastructures sauf accord médical spécifique validé par les équipes médicales de l'ACO.
- Toute personne présentant des symptômes (voir 7.4) pendant sa période de présence sur le site doit immédiatement se rendre à la cellule d'accueil Covid-19 (voir 3.1) et se conformer aux directives des équipes médicales ou de l'organisation sous peine d'exclusion immédiate et définitive du site.

### **1.3 - Sanctions**

Toute infraction au présent protocole pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet :

- De l'exclusion définitive de la personne de l'enceinte du Circuit ;
- D'un rapport au pouvoir sportif ;
- De poursuites judiciaires ;

Le présent Protocole et toute réclamation ou controverse en découlant ou s'y rapportant seront exclusivement régis par le droit français et interprétés conformément à celui-ci, sans tenir compte des principes de conflit de lois qui pourraient imposer l'application des lois d'une autre juridiction.

## **2 – AVANT DE VENIR SUR LE CIRCUIT**

### **2.1 Avant l'arrivée au Circuit**

Recommandations applicables lors des jours et voyages précédant la venue au Circuit :

2.2.1 - Chaque personne reconnaît être informée que le virus de la COVID-19 est en circulation sur le territoire national, que certaines personnes ont plus de risques de développer des formes sévères de COVID-19 (Liste personnes : Voir 7.5)

2.2.2 - Il est demandé à tous de prendre connaissance de ce protocole avant leur voyage vers Le Mans et en tout cas avant leur première entrée sur le Circuit.

2.2.3 - Lors du voyage et plus généralement avant l'arrivée au Circuit, chaque personne doit:

- Privilégier les déplacements de préférence en sous-groupe, ou en groupe (cf 3.4) uniquement pour des personnes d'une même organisation ;
- Respecter les règles sanitaires et de distanciation pendant le voyage ;
- Ne pas fréquenter de lieux publics.
- Se limiter aux moyens de transport et d'hébergement.

## **2.2 - Une attestation sur l'honneur COVID-19 doit être approuvée (par voie électronique) ou signée (sur papier) par chaque personne entrant sur le Circuit.**

L'accès sur le Circuit ne sera pas autorisé sans attestation approuvée ou signée par la personne concernée.

Le document ATTESTATION SUR L'HONNEUR FRC 2021.pdf est transmis aux participants par les organisateurs et doit être remis au personnel de l'organisation lors du retrait du Bracelet d'Accès.

## **2.3 - Retrait des Bracelets d'Accès :**

Pour les personnes autorisées par le promoteur à accéder au circuit :

- Le port du Bracelet d'Accès seront exigés à l'entrée du Circuit à partir du vendredi 18 juin 2021.
- Le retrait du Bracelet d'Accès doit être effectué :
  - Au local dédié situé au Karting Loisir (Route du Chemin aux Bœufs, 72100 Le Mans / Voir plan en annexe) :
    - Jeudi 17 juin : 13h30 - 19h00
    - Vendredi 18 juin : 7h00 - 19h00
    - Samedi 19 juin : 14h00 - 19h00
    - Dimanche 20 juin : 8h00 - 12h00
  - Au centre de pointage des Commissaires, situé au Karting Loisir (Route du Chemin aux Bœufs, 72100 Le Mans / Voir plan en annexe), pour les Commissaires uniquement, aux horaires de pointages indiqués sur leur convocation.
- La délivrance de chaque bracelet est soumise à :
  - Présentation du Pass Sanitaire valide
  - Présentation d'un document d'identité
  - Attestation sur l'honneur remplie et signée



## **3 - REGLES DE VIE DANS LE SITE**

### **3.1 – Prise en charge médicale**

Les équipes médicales et l'organisation de l'ACO, sous l'autorité du Médecin Chef ACO, sont habilitées à exiger toute disposition relative à une personne susceptible d'être infectée, à leur entière appréciation.

Toute personne présentant certains de ces symptômes, ou en cas de contact avec une personne infectée doit obligatoirement se rendre immédiatement à la cellule d'accueil COVID-19 prévue à cet effet et respecter les instructions affichées sur place ou expliquées par l'équipe médicale en charge, ou appeler le 0243402019.

La cellule d'accueil est située au centre Médical Piste, immédiatement à côté de l'entrée du Module Sportif (Tour de Direction de Course). Elle est identifiable par une signalétique spécifique.

Lorsqu'une personne se présente à la cellule d'accueil Covid-19 du Circuit un dispositif spécifique est prévu :

- Après prise en charge et mise en sécurité sanitaire, la personne est conduite vers un centre de test près du Circuit.
- Un test PCR est réalisé sur la personne qui est placée en isolement sur le Site dans l'attente du résultat (dispositif spécifique à résultat rapide). En cas de refus de réaliser immédiatement le test PCR demandé par les équipes médicales et l'organisation, la personne sera immédiatement et définitivement exclue du Site.

Toute personne ayant été déclarée positive Covid-19 à l'issue d'un test PCR

- réalisé dans les 10 jours avant la première entrée sur le Circuit ;
- ou pendant l'Événement ;

doit informer le Médecin Chef ACO et suivre les instructions des autorités médicales en charge.

**Contact :** [medical.covid@lemans.org](mailto:medical.covid@lemans.org)

### 3.2 - Pendant toute la durée de l'Événement, chaque personne accréditée doit :

- Regagner directement son hébergement et sa chambre une fois sorti du Circuit ;
- Ne pas fréquenter bars, restaurants et lieux publics.
- Limiter sa restauration sur le Circuit au sein de l'hospitalité ou autres structures dédiées à son groupe mises en place sur le Circuit.
- Privilégier ses déplacements à l'extérieur du Circuit avec les personnes du « sous-groupe » dans lequel elle est affectée.
- Limiter, sauf impossibilité nécessaire au bon fonctionnement de la Manifestation, ses interactions avec les personnes extérieures aux membres du Sous-Groupe auquel il appartient tant sur le Site de l'Événement qu'en dehors (hôtel, etc.)

### 3.3 - Circulation des personnes

L'accès au Site se fait via un sens de circulation, le transfert des parkings vers le paddock est lui aussi règlementé. Chaque personne arrivant sur le Site doit se rendre directement à son espace alloué depuis son parking.

Un dispositif est mis en place pour réguler les flux des piétons et favoriser au maximum la distanciation sociale. Il est matérialisé par une signalétique dédiée (fléchages, lignes, affichages, etc). Le respect de ces sens de circulation est obligatoire.

Des convocations horaires pourront être mises en place le cas échéant, le respect de ces convocations est aussi obligatoire.

### 3.4 - Notion de groupes, sous-groupes / espaces dédiés / postes de travail

Il est demandé aux personnes de ne pas quitter leurs espaces dédiés, sauf en cas de nécessité absolue ou transfert vers d'autres espaces dédiés (Hospitalité par exemple), parkings, ou espaces de travail temporaires (grille de départ, transfert de pneumatiques, etc).

Chaque personne doit rester à son poste de travail. Un déplacement vers un autre espace n'est possible que dans le cadre des fonctions de la personne ou pour nécessité absolue, à la discrétion des Délégués Covid-19-ACO et de l'Organisation ACO.

Toutes les populations formeront des Groupes et seront basées dans un espace qui leur est alloué, par exemple :

- Membres d'un team / Garage et espace paddock
- Officiels / Bureau dédié, direction de course
- Manufacturiers de pneumatiques : espace technique pneumatiques
- etc

A l'intérieur de chaque Groupe, chaque Organisation doit mettre en place des Sous-Groupes afin de limiter le nombre de personnes impactées en cas de cas suspect ou positif, et ainsi favoriser la résilience de l'organisation. Ces sous-groupes doivent être constitués sur la base de petits groupes de personnes partageant un même espace de travail (exemple : les mécaniciens d'une moto). Les Sous-Groupes doivent privilégier leurs déplacements hors du Circuit et leur repas au maximum ensemble sans contact avec d'autres Sous-Groupes.

La responsabilité de mettre en place et contrôler la gestion de chaque groupe et sous-groupe et les dispositions associées relèvera du représentant de chaque Team et/ou Organisation.



#### **4 – MATERIEL, EQUIPEMENTS, AMENAGEMENTS**

Toutes les personnes accréditées ne faisant pas partie de l'Organisation ACO sont tenues de se procurer les consommables et équipements, et chaque team/organisation doit prévoir le nécessaire, notamment en :

- Se procurant des masques en nombre suffisant pour la durée de l'Événement ;
- Se procurant du gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour la durée de l'Événement (doit être mis à disposition dans tous les espaces alloués afin de permettre la désinfection des mains à tout moment)
- Nettoyant et désinfectant les espaces privés
- Aménageant les espaces de sorte à respecter les règles de distanciation



#### **5 – LA RESTAURATION & L'HEBERGEMENT**

##### **5.1 Restauration**

Les règles nationales applicables à la restauration et à l'événementiel sont en vigueur pour l'ensemble des structures de restauration et applicables à tous les professionnels accrédités présents sur le Site :

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/covid19-soutien-entreprises/Protocole-sanitaire-renforce-secteur--HCR.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Protocole-sanitaire-renforce-secteur--HCR.pdf)

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/covid19-soutien-entreprises/Protocole\\_sanitaire\\_renforce\\_traiteurs\\_evenementiel.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Protocole_sanitaire_renforce_traiteurs_evenementiel.pdf)

Les dispositions suivantes sont obligatoires pendant toute la durée de l'événement :

- Plateaux repas individuels incluant les couverts, pain, serviettes à favoriser ;
- Interdiction de mettre en place un buffet (service par personnel dédié uniquement) ;
- Mise en place de plusieurs points de distribution de gel hydroalcoolique ;
- Port du masque obligatoire pour circuler dans l'espace de restauration ;
- Application des gestes barrières et lavage des mains à respecter scrupuleusement ;
- Nettoyage / désinfection de chaque emplacement après utilisation ;
- L'organisation et l'accès aux lieux de restauration doivent être conçus de façon à limiter au maximum les files d'attente et les croisements (gestion des flux et marquage au sol) ;
- Restauration debout interdite.

Pour tout espace de restauration à l'extérieur ou sous chapiteau sans cloisonnements latéraux :

- Tables de 6 maximum

- Jauge : 100% du maximum autorisé par la réglementation de sécurité de l'espace concerné

Pour tout espace de restauration à l'intérieur :

A partir du 9 juin :

- Tables de 6 maximum
- Jauge : 50% du maximum autorisé par la réglementation de sécurité de l'espace concerné

Les prestataires -ou intervenants en cuisine- doivent respecter le protocole sanitaire spécifique à ce secteur.

Les Teams/concurrents/organisateurs disposant d'hospitalités sont également tenus de respecter cette réglementation.

## 5.2 Hébergement

Les hébergements temporaires sur le Circuit ne peuvent être occupés que par une personne seule ou par les personnes d'un même Sous-Groupe.



## 6 – PROTOCOLES SPECIFIQUES

### 6.1 – La relation teams / Officiels

- La visioconférence doit être privilégiée.
- Un espace est aménagé à proximité de la Direction de Course pour les convocations de pilotes et team managers.
- Un Meeting room est aménagé au 4ème étage du Module Sportif en cas de nécessité, sur sollicitation des officiels uniquement.
- Il est strictement interdit d'entrer dans les bureaux et espaces de travail des officiels sans autorisation préalable.

### 6.2 – Les commissaires et équipes de piste

- Le port du masque est obligatoire en permanence pour les commissaires sauf en cas d'intervention incendie.
- Des directives spécifiques seront communiquées aux commissaires lors du briefing des chefs de poste.
- Ces dispositions feront partie intégrante du Protocole Covid-19 Fun Racing Cars Le Mans Bugatti 2021.

### 6.3 – Le protocole montage et démontage

Les protocoles sanitaires permanents du circuit des 24 Heures du Mans restent applicables à tout instant pendant les phases de montage et démontage pouvant avoir lieu en dehors de la période du 18 au 20 juin 2021.

Les délégués Covid-19 contrôleront à tout instant le respect des règles sanitaires, en particulier :

- Port du masque obligatoire
- Règles sanitaires applicables
- Règles de distanciation applicables

Rappel important : toute personne présentant des symptômes tels que précisés dans le présent protocole, ou ayant été informée d'un résultat de test PCR positif, n'est pas autorisée à entrer dans l'enceinte du Circuit, y compris lors des périodes de montage et démontage qui ont lieu hors Événement.

En cas de non-respect des mesures sanitaires, des sanctions pourront être appliquées (voir 1.3).



## **7 - INFORMATIONS, MESURES ET REGLES SANITAIRES GENERALES**

### **7.1 – Distanciation**

Les règles de distanciation sociale doivent être respectées.

Le respect de la signalétique de distanciation est obligatoire, entre-autre :

- Sens de circulation piétons ;
- Utilisation des ascenseurs (1 seule personne) ;
- Jauges maximales des salles.

Il est demandé à tous :

- De respecter, dans la mesure du possible, la distance de 1 mètre (avec port du masque) entre chaque personne dans leurs espaces alloués, dans un même groupe ;
- De respecter scrupuleusement la distance de 1 mètre (avec port du masque) en dehors des espaces alloués et espaces communs.

### **7.2 - Règles d'hygiène**

- Le lavage des mains très régulier est obligatoire.
- Il peut se faire avec de l'eau et du savon ou avec un gel hydroalcoolique.
- Un lavage ou désinfection des mains est obligatoire pour toute personne sortant de sa zone de travail ou entrant dans une zone occupée par d'autres personnes que son organisation.
- Les mains doivent être lavées avant et après l'utilisation des toilettes.
- Seuls les sanitaires soumis à un nettoyage et désinfection réguliers seront ouverts. Il est strictement interdit d'utiliser d'autres installations que les blocs sanitaires activés.
- Les surfaces touchées doivent être régulièrement nettoyées / désinfectées.
- Aération renforcée des espaces clos.

### **7.3 - Port du masque**

Il est obligatoire dans toute l'enceinte du Circuit, à l'intérieur comme à l'extérieur, pendant toute la durée de l'Événement (inclus montage et démontage). Seuls les masques autorisés par les autorités Françaises sont acceptés sur le Site.

Recommandations :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/>

<https://www.afnor.org/faq-masques-barrieres/>

Recommandations d'utilisation (masque chirurgical) :

- Avant de toucher le masque, nettoyez vos mains avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool ou lavez-les avec savon et de l'eau.
- Prenez le masque et assurez-vous qu'il est en bon état (déchirures, trous, etc).
- Orientez-le (côté supérieur où se trouve la bande métallique).

- Assurez-vous que le côté approprié du masque est tourné vers l'extérieur (le côté coloré).
- Placez le masque sur votre visage. Pincez la bande métallique ou le bord rigide du masque pour qu'il épouse la forme de votre nez.
- Abaissez le bas du masque pour qu'il recouvre votre bouche et votre menton.
- Ne touchez pas le masque pendant que vous le portez pour vous protéger.
- Après utilisation, retirez le masque avec des mains propres. Retirez les boucles élastiques derrière les oreilles tout en gardant le masque éloigné de votre visage et de vos vêtements, pour éviter de toucher les surfaces potentiellement contaminées du masque.
- Jeter le masque dans un bac fermé immédiatement après utilisation. Ne réutilisez pas le masque.
- Nettoyez les mains après avoir touché ou jeté le masque - Utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool ou, s'il est visiblement sale, lavez-vous les mains avec du savon et de l'eau.

*NB : des précautions d'usage similaires s'appliquent pour le port de masque en tissu. S'y ajoute l'obligation de laver le masque selon les préconisations du fabricant après utilisation.*

## 7.4 - Les symptômes

Source : OMS

Symptômes les plus fréquents:

- fièvre
- toux sèche
- fatigue

Symptômes moins fréquents:

- courbatures
- maux de gorge
- diarrhée
- conjonctivite
- maux de tête
- perte de l'odorat ou du goût
- éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils

Symptômes graves:

- difficultés à respirer ou essoufflement
- sensation d'oppression ou douleur au niveau de la poitrine
- perte d'élocution ou de motricité

## 7.5 - Personnes à risques

Source : OMS

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les patients aux antécédents cardiovasculaires ;
- Les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- Les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- Les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- Les malades atteints de cancer sous traitement ;

- Les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise ;
- Les malades atteints de cirrhose au stade B ou C de la classification de Child-Pugh ;
- Les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 30 kg/m<sup>2</sup>) ;
- Les personnes présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- Les femmes enceintes à partir du troisième trimestre de la grossesse ;
- Les personnes atteintes d'une maladie du motoneurone, d'une myasthénie grave, de sclérose en plaques, de la maladie de Parkinson, de paralysie cérébrale, de quadriplégie ou hémip légie, d'une tumeur maligne primitive cérébrale, d'une maladie cérébelleuse progressive ou d'une maladie rare.

## 7.6 – Définitions

**Population** = Famille de personnes et/ou d'Organisations.

*Exemples : Teams participants aux 24 Heures Motos / Officiels / Production TV / Organisation ACO / Promoteurs et Teams des courses support / Restaurateurs*

**Organisation** = Personne morale présente sur le Circuit pendant l'Evènement.

**Groupe** = Groupe défini au sein d'une Organisation par le représentant légal de l'Organisation, composé de personnes qui, par leur activité au sein du Circuit sont, sans qu'il puisse en être autrement, amenés à collaborer ensemble de manière récurrente.

**Sous-Groupe** = Entité au sein d'un Groupe restreint composée d'un nombre limité de personnes définie par le représentant légal d'une Organisation.

## 7.7 - Principes généraux

Le Présent Protocole Covid-19 24 Heures Motos (ci-dessous « le Protocole ») prescrit par l'Automobile Club de l'Ouest (ci-après « l'Organisateur » ou « l'ACO »), définit l'ensemble des modalités, règles, obligations et autres dispositions relatives à la sécurité sanitaire des 24 Heures Motos et de toutes les manifestations associées à l'épreuve dont les courses support, dans le cadre de la pandémie Covid-19.

Le présent protocole est applicable à toute partie prenante et toute personne impliquée dans l'épreuve des 24 Heures Motos et des courses support, qui auront lieu du 10 au 13 juin 2021 (ci-après « l'Evènement »), accédant à l'enceinte du Circuit du Lundi 7 juin 2021 au dimanche 13 juin 2021.

Le présent protocole pourra, le cas échéant, être mis à jour par les Délégués Covid-19 ACO. En cas de modification, une version amendée du présent Protocole sera diffusée et deviendra dès lors le Protocole en vigueur applicable. Chaque participant, en approuvant l'attestation sur l'honneur, s'engage à connaître et respecter le présent protocole et ainsi que toute mise à jour qui pourra être publiée.

Les référentiels employés pour établir le présent protocole sont :

- Les lois et décrets publiés par l'Etat Français ;
- Le Plan de Sécurité Sanitaire établi par l'ACO ;
- Les protocoles définis par les fédérations sportives de tutelle et internationales ;
- Les préconisations établies par le Médecin Chef de l'ACO.

## 7.8 - Délégués Covid-19 ACO

La définition et la bonne mise en place des dispositifs de sécurité sanitaire Covid-19 sont supervisées par :

- Dr Isabelle Villeret, Médecin Chef ACO

- Dr Fabien Rocatcher, Adjoint au Médecin Chef ACO
- Vincent Beaumesnil, Directeur Sport et Infrastructures ACO, responsable du Protocole Covid-19 24 Heures Motos

Des délégués permanents Covid-19 sont dédiés à 100% au suivi de ce protocole sanitaire.

Leur rôle est de conseiller, surveiller et rapporter les infractions le cas échéant. Ils sont encadrés par :

- Pierrick Navarre
- Mathieu Navarre
- Louis Langlois
- Tony Chevallier

Ils veilleront à la bonne mise en place et au respect par chacun du protocole.

**Contact :**

Email : [pss@lemans.org](mailto:pss@lemans.org)

Téléphone : 02 43 40 20 19

## ANNEXE 1 : ACCES AU CENTRE COVID-19 POUR RETRAIT DU BRACELET D'ACCES AU CIRCUIT (se rendre au Centre de Dépistage TEST PCR en rouge sur le plan ci-dessous)

